

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2841**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Travaux de déplacement des bassins de rétention et d'infiltration - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011**Décision n° B-2011-2841**

objet : **Travaux de déplacement des bassins de rétention et d'infiltration - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2011-8109 du 21 novembre 2011, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération n° 2162, pour un montant de 8 422 185 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Le bassin versant du Montout s'étend sur 220 hectares au cœur de la plaine de l'est lyonnais, sur le territoire des Communes de Décines Charpieu, Meyzieu et Chassieu. Situé au nord de la branche du V-Vert nord, il est essentiellement constitué de terrains agricoles. Il est soumis à d'importants ruissellements agricoles, notamment lors des orages intenses d'été. Compte tenu de terrains peu perméables au sud et de sols présentant de bonnes capacités d'infiltration au nord, le seul exutoire naturel des eaux de ruissellement se situe dans le secteur nord du bassin versant.

Afin de protéger la zone urbanisée au nord du bassin versant et les infrastructures routières à proximité, notamment la rocade est, des bassins de rétention et d'infiltration ont été aménagés dans la partie nord du bassin versant du Montout. Construits en 1995 par la Communauté urbaine, les bassins du Montout ont été dimensionnés pour stocker et infiltrer les eaux de ruissellement du bassin versant agricole pour une pluie de période de retour 20 ans. Ils offrent un volume de stockage de 38 000 mètres cubes et une surface d'infiltration de 7 500 mètres carrés.

Les bassins de rétention et d'infiltration du Montout sont situés sous l'emprise du parvis du futur stade de l'Olympique lyonnais (OL). Leur déplacement est, par conséquent, nécessaire à la construction du Grand stade. Le calendrier de l'opération de déplacement des bassins de rétention et d'infiltration du Montout est établi en lien avec l'ensemble du projet Grand stade.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- déplacer les bassins du Montout hors de l'emprise du futur stade pour permettre le début des travaux de réalisation du Grand stade,
- conserver une surface d'infiltration et un volume de stockage au moins équivalents à l'existant tout au long des travaux,
- retrouver à l'issue de l'opération une surface d'infiltration et un volume de rétention équivalents aux ouvrages actuels,
- intégrer l'ensemble des interfaces et contraintes avec les projets Grand stade et accès sud.

Une consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de travaux de déplacement des bassins de rétention et d'infiltration - Décines Charpieu.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de la séance du 7 octobre 2011, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Perrier/MAIA Fondations/SADE CGTH/Rhône Jardin Services, solution de base pour un montant de 2 962 862,41 € HT soit 3 543 583,40 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour les travaux de déplacement des bassins de rétention et d'infiltration - Décines Charpieu et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Perrier/MAIA Fondations/SADE CGTH/Rhône Jardin Services, solution de base pour un montant de 2 962 862,41 € HT soit 3 543 583,40 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera prélevée sur l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 2162, le 21 novembre 2011 à hauteur de 8 422 185 € TTC.

3° - Le montant à payer, soit 3 543 583,40 € TTC, sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - fonction 0811 - compte 231 583 - opération n° 2162.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.